

Exercice de gestion de crise « Bimont 2023 » Vendredi 30 juin 2023

Vendredi 30 juin, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise un exercice de gestion de crise qui simule la rupture du barrage de Bimont, situé sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, suite à une crue exceptionnelle. S'agissant d'un exercice, aucune réaction n'est attendue de la part de la population.

Comme tous les barrages de plus de 20 mètres et de capacité supérieure à 15 hm³, le barrage de Bimont est soumis à un plan particulier d'intervention (PPI). Ce plan organise la réponse des pouvoirs publics et de l'exploitant (Société du Canal de Provence) à une situation d'urgence, comme une rupture du barrage.

Les communes concernées par ce plan sont : Aix-en-Provence, Velaux, Coudoux, La-Fare-les-Oliviers, Meyreuil, Berre l'étang, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde, Beaurecueil et Ventabren.

Cet exercice permet de :

– Tester les actions de protection des personnes prévues dans le Plan particulier d'Intervention (PPI),

– Tester l'alerte et l'information de la population :

Dans le cadre de cet exercice, les sirènes d'alerte à la population de l'exploitant et FR-Alert seront réellement déclenchés au début et à la fin de l'exercice pour simuler la mise en œuvre de la procédure d'alerte et la fin de celle-ci : aucune action particulière n'est attendue de la part de la population.

Fr-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

– Sensibiliser les collectivités, la population et les associations au risque de rupture de barrage :

Réaliser des exercices permet aux citoyens de s'informer sur les risques qui les entourent, de développer une culture du risque et savoir bien réagir en cas d'urgence.

Consignes à la population lors de l'exercice du vendredi 30 juin :

- Ne pas encombrer les services des forces de l'ordre et de secours et les autorités d'appels téléphoniques (préfecture des Bouches-du-Rhône et mairie des communes).

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





– Ne pas relayer de fausses rumeurs ou de fausses informations sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram).

Devenez acteur de votre sécurité pour vous protéger et vos proches

Si le vendredi 30 juin 2023 aucune action n'est attendue de votre part, il est essentiel de connaître les réflexes à adopter en cas de rupture de barrage :

AVANT...

- Connaître le signal d'alerte et les consignes.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires.

PENDANT, la mise à l'abri :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Laisser vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

...APRÈS

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
- Aérer et désinfecter les pièces, qui seraient inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.

Allez plus loin :

Site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques/Exercices-de-gestion-de-crise/Exercice-Barrage-de-Bimont>

Information sur le Plan particulier d'intervention

<https://www.calameo.com/read/005316614a5b3ad9601af>

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

